

PRET D'HONNEUR A TAUX ZERO POUR LES PETITES ENTREPRISES

Afin de soutenir la création, la reprise et le développement de petites entreprises, la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges dispose d'un partenariat avec la Plateforme d'Initiative Locale « Vosges Centre Ouest » (PFIL IVCO).

Après un examen attentif de la viabilité des projets, la PFIL octroie des prêts personnels à taux zéro, généralement compris entre 2000 et 8000€. Les activités relevant du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services, voire de l'agriculture, sont éligibles.

Seuls les projets faisant l'objet d'un prêt bancaire sont recevables par la PFIL. L'objectif du prêt d'honneur est de créer un effet levier auprès des organismes bancaires, en renforçant les fonds propres du créateur.

La CCB2V peut octroyer un prêt complémentaire lorsque le projet est situé sur le territoire intercommunal (à hauteur de 40% du prêt PFIL).

Contacts :

A la CCB2V :

Maude GRANDEURY

03 29 57 35 78

m.grandeury@cc-bruyeres.fr

4 rue de la 36è Division US

88 600 BRUYERES



Communauté de Communes
de Bruyères, Vallons des Vosges

A la PFIL IVCO :

03 29 35 36 98

